

Prud'hommes 2002

En décembre 2002, salariés et employeurs éliront ceux d'entre eux qui auront à juger les litiges liés au contrat de travail, pendant les 5 années qui viennent. C'est l'occasion de rappeler l'intérêt de cette juridiction et ses principaux traits.

L'expérience utile

La complexité des situations : si les situations professionnelles étaient faciles à appréhender sans expérience particulière, il y aurait moins de raison à ne pas confier les litiges aux magistrats professionnels. Mais juger c'est d'abord recueillir des faits et les apprécier dans leur complexité pour ensuite tirer à leur propos les conclusions autorisées par le droit.

Le recours a des juges élus, en première instance, fait ainsi une plus grande place à l'expérience utile tant pour discerner les cas où une conciliation doit être encouragée, que pour préparer une décision du bureau de jugement. Pour s'en convaincre, il suffit d'assister à une audience de jugement et de mesurer la distance qui sépare les récits des deux parties.

Le souci de raison garder face aux débordements de la jurisprudence : le droit social s'est construit par sédimentation de dispositions issues le plus souvent de difficultés sociales. Cela ne justifie pas automatiquement l'ardeur anticipatrice des instances supérieures de l'ordre judiciaire qui se substituent au législateur pour modifier parfois du tout au

tout, au gré des humeurs, le sens de textes inchangés.

L'affaire des parties

La conciliation : obligatoire dans la plupart des cas, elle permet d'éviter un procès en l'absence de question de principe. Elle n'a de sens que totale. Deux écueils ne la rendent pas aisée : la rapidité de la procédure, les blessures d'amour propre étant souvent encore trop vives, et l'attitude en retrait de nombreux avocats. Il est très souhaitable qu'un représentant de l'entreprise soit présent, car l'intérêt ou la possibilité d'une conciliation ne se présument pas toujours.

Le procès est l'affaire des parties et le jugement se basera sur ce qui sera apporté par elles, les mesures d'instruction ne pouvant être décidées pour pallier leur carence dans l'administration de la preuve. De plus, ces éléments devront être débattus de manière contradictoire. On est loin, en effet, de l'époque des premiers conseils, où l'article 1781 du Code civil disait par exemple : « *Le maître est cru sur son affirmation ; Pour la quotité des gages ; Pour le paiement du salaire de l'année échue ; Et pour les à comptes donnés pour l'année courante.* » (Code civil de 1828).

Le débat est essentiellement oral, ce qui permet de compléter les demandes à la barre, ce qui devrait encourager les entreprises à être présentes aux côtés de leur avocat. On ne négligera pas de toute façon d'établir des conclusions écrites en donnant la matière nécessaire à l'avocat de l'entreprise, sans omettre de discuter avec lui la manière de conduire le raisonnement.

Bruno BEDIER
Directeur à la DRH
AVENTIS PHARMA

brèves

■ Elections Prud'homales

Le 11 décembre prochain, pour la défense de l'entreprise, n'oubliez pas d'élire vos Conseillers Prud'homaux, votez !

■ AFI 24

Pierre MOUNTAIN-GUILLAUMAT, rejoint l'équipe de l'AFI 24, en qualité de Chargé de Mission Apprentissage. Agé de 27 ans, Docteur en pharmacie et titulaire d'un MBA de gestion (Paris I- Panthéon-Sorbonne), il remplace Marie-Laure DUGARIN, appelée à de nouvelles fonctions.

■ Le licenciement économique dans les industries chimiques

L'Afpic Formation, dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et de l'accord chimie du 15 janvier 1991, organise un stage le 10 décembre à l'attention des DRH, cadres, collaborateurs ou toute personne appelée à gérer du personnel.

Programme :

Conditions préalables aux licenciements
Les différentes procédures
L'ordre des licenciements - Plan de sauvegarde de l'emploi
Ré-industrialisation du bassin de l'emploi
Indemnités de licenciement.

Animation : Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris la Défense (92) à l'UIC Ile de France

Coût HT : 450 euros

Contact : Sophie BERARD

au 01 56 34 22 60

ou s.berard@afpic.com

■ Guide de gestion des déchets en Ile de France édition 2002

Destiné à tous les entrepreneurs, directeurs d'usine, d'ateliers..., ce guide contient l'ensemble des informations sur les conditions et les procédures pour l'obtention d'aides financières aux travaux, à l'investissement de création, d'améliorations... et fournit toutes les adresses utiles et les filières appropriées.

Disponible à AFINEGE au prix de 26 euros

Contact : j.hebras@uic-idf.fr
ou 01 46 53 11 89

■ Lavoisier de l'Apprentissage 2002

Le 14 octobre prochain à 14h 30, à la Maison de la Chimie de Paris, sous la présidence de Daniel BANCEL, Recteur de l'Académie de Versailles, sera remis le prix du Lavoisier de l'Apprentissage 2002 à la meilleure équipe : maître d'apprentissage - conseiller pédagogique.

Contact : Anne Delargillière
au 01 46 53 11 80

ou a.delargilliere@uic-idf.fr

■ Journée Sécurité de l'UIC Ile de France : le 30 Octobre

Gabriel HAMON, Directeur du département social, emploi et formation de l'UIC nous présentera l'accord du 4 juillet 2002 sur la sécurité et Rémy GASSE, Directeur du site de DuPont de Nemours à Loon Plage, nous apportera son témoignage sur le thème du management de la sécurité.

Contact : Jérôme HEBRAS

au 01 46 53 11 89

ou j.hebras@uic-idf.fr

■ Travailleurs Handicapés

Etes vous en conformité avec la loi du 10 juillet 1987 ? Qu'est-ce qu'un travailleur handicapé ? Quels sont les bénéficiaires de la loi ? Quelles sont les aides financières ?... Toutes vos questions ont leurs réponses dans le guide pour l'emploi des travailleurs handicapés édité par l'UIC Ile de France.

Contact : Jérôme Hébras

au 01 46 53 11 89

ou j.hebras@uic-idf.fr

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29

Rédacteur en chef :

Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83

Secrétaire de rédaction :

Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80

Maquette et réalisation : VEGA

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 39 - OCTOBRE 2002



Nos industriels, aujourd'hui, se montrent critiques vis-à-vis du gouvernement jugé trop hésitant devant le radicalisme des réformes à engager. Sans parler de la loi dite « de modernisation sociale » qu'il faudrait totalement oublier, le projet le plus contestable est bien la réforme du SMIC. 16 % sur trois ans, c'est totalement déraisonnable car les allègements de charges annoncés ne sont pas une réelle contrepartie et visent tout d'abord à redéployer les aides actuelles.

Par ailleurs, comment peut-on envisager une telle revalorisation sans réfléchir aux répercussions sur la hiérarchie des salaires dont l'écrasement sera source de multiples insatisfactions ? La moins mauvaise solution est bien l'utilisation de délais plus longs permettant d'intégrer cette revalorisation dans une réelle politique paritaire des compétences, des qualifications et des salaires dans les entreprises évidemment, mais peut-être aussi dans les branches. A cet effet, il sera utile d'envisager la négociation de nouveaux accords ou la renégociation de certains accords dépassés. Ceci se fera avec les partenaires sociaux pour analyser ensemble les espaces de liberté nécessaires à ces négociations. Il faudra revenir sur les contraintes insupportables qui contribuent à la non attractivité du site France, à l'absence d'investissements et à la perte d'emplois, ensemble de conséquences que tous les partenaires sociaux ne peuvent que déplorer.

A propos des peurs de l'an 2000 et des risques

La plénière d'ouverture de l'Université d'été 2002 du MEDEF portait sur les grandes peurs de l'an 2000.

Les participants insistèrent, en introduction, sur le fait que les peurs d'aujourd'hui n'avaient aucune commune mesure avec les calamités que d'autres époques ont connues (pour dramatique qu'elle soit, l'épidémie du sida n'a rien à voir avec la grande peste qui décima l'Europe ; quant aux famines, elles sont plus liées aujourd'hui à des incompétences politiques qu'à de réelles carences alimentaires).

En fait, la réalité est qu'au XXème siècle, le PIB a été multiplié par 5, même dans les pays pauvres. Les participants en conclurent que l'on joue à se faire peur afin de valoriser les Etats qui se présentent en garants des incertitudes.

Et pour tous les oiseaux de mauvaise augure, qui sont les générateurs de ces incertitudes ? Bien évidemment

les entreprises, facteurs de tous les nouveaux dangers. Et ceci est rendu possible par ce que Claude Allègre, dans un atelier, a qualifié de conscience sans science. Ainsi, on parle à tort de surpeuplement de la planète ou de réchauffement de la terre. Les sommes fabuleuses prévues pour éviter un réchauffement infime de la planète feraient mieux d'être consacrées à fournir de l'eau potable à notre planète.

En matière de peur, on assiste à un florilège d'idées reçues : exemple, la peur justifiée du nucléaire militaire interfère avec l'utilisation faite de l'énergie nucléaire, qui n'est pas chère et qui est la plus contrôlée. Pourquoi ? Parce qu'on se fait une image fautive de la radioactivité qui, paraît-il, traverse tout, ou des déchets qui, paraît-il, sont trop volumineux. Il faut cesser de fantasmer et abandonner les représentations mentales anxieuses et au contraire s'ouvrir au dialogue et débattre avec transparence.

Nos journées « A la rencontre de la chimie » qui se situent dans ce contexte, doivent contribuer à cet objectif.

En matière de sécurité, d'extraordinaires progrès ont été réalisés ainsi qu'en témoignent les enquêtes CPAM. Mais, néanmoins, l'insécurité s'installe dans les têtes avec la difficulté d'appréhender le risque et la menace. Pour lutter contre cela, il faut agir sur le long terme et faire donc des principes de sécurité, de la maternelle à l'université, un domaine de réflexion et d'éducation.

Par dessus tout, le risque n'est pas abordé de façon positive. Tout d'abord, et toute l'histoire nous le conte : sans risque il n'y a pas de progrès. Par ailleurs, les risques se managent, la pollution se maîtrise. Regardons les progrès dans nos villes (Paris est-il plus propre qu'il y a 20 ans ?) regardons la qualité de l'eau à la sortie de nos usines. On pourrait ainsi multiplier les exemples.

Alors, venez tous, très nombreux constater lors des opérations portes ouvertes, l'immense variété des produits issus de la chimie qui nous font la vie plus belle chaque jour et que la prise de risque a autorisé, et nos grands progrès en sécurité et en protection de l'environnement que notre engagement et le management des risques ont permis.

Gérald LEHMANN
Délégué Général

Des résultats confirmés

Pour l'Île de France, ces quatre dernières années de l'enquête "Engagement de progrès" permettent de confirmer les tendances et de préciser les orientations

de notre industrie en matière de gestion de la sécurité et de maîtrise de l'environnement. Dans le domaine de la sécurité, le léger fléchissement en 2001 ne doit pas faire oublier la progression favorable des années antérieures. Pour la maîtrise des rejets, les améliorations se poursuivent. Enfin, le nombre d'entreprises certifiées augmente.

La gestion de la sécurité : un exercice de longue haleine

Dans le domaine de la sécurité, les quatre années d'enquête font apparaître une diminution régulière du nombre d'accidents avec arrêt. Cependant en 2001, cette tendance fléchit, le taux de fréquence augmentant de 5,6 en 2000 à 6 accidents de travail avec arrêt pour un million d'heures travaillées. Toutes les branches d'activités en France enregistrent la même évolution, la chimie conserve malgré tout sa première place. Par ailleurs les écarts se creusent entre les entreprises signataires et non signataires de l'engagement de progrès en faveur des premières : le nombre d'accident y étant deux fois moins élevé.

Enfin les salariés des entreprises extérieures intervenant sur nos sites, enregistrent des accidents moins fréquents et

moins graves que ceux de leurs professions ; ils sont donc mieux protégés chez nous que dans le cadre de leurs propres activités. C'est le signe que la mise en œuvre de nos consignes et procédures portent leurs fruits.

Les rejets : de nettes améliorations

Bien que l'échantillon ait varié d'une année à l'autre, on peut observer des tendances lourdes, très favorables, qui apparaissent nettement sur les 4 années étudiées : dans l'eau, diminution générale de tous les polluants émis : composés de phosphore (-40%), d'azote (-15%) et des métaux lourds (-60%). Dans l'air, les résultats moyens sont orientés à la baisse, c'est net pour les gaz à effet de serre (-10%), variables pour les autres gaz. Pour les déchets, on note tout d'abord une baisse des tonnages produits liée à la politique de «réduction à la source».

Par ailleurs, on constate que les filières d'élimination s'orientent vers une valorisation énergétique avec plus de 95% des tonnages incinérés, tout en s'accompagnant d'une forte diminution des mises en décharges (-80%).

Les transports : un sujet sensible

La part revenant aux transports par route en Île de France semble se stabiliser aux environs de 75% contre 22 à 23 % pour le transport par fer, le reste étant assuré marginalement par les transports fluviaux.

Dans notre région, le seul moyen réellement adapté et opérationnel reste celui de la route. Il est d'ailleurs à craindre que la multiplication

des entrepôts de grande taille, sans réelle relation avec la production industrielle, ne provoque une forte progression de ce mode de transport. Les industriels franciliens doivent rester vigilants à l'apparition de nouvelles restrictions dans ce domaine ; notamment dans le cadre des dispositions nouvelles envisagées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Paris et son agglomération, qui est en cours d'élaboration.

Certification et communication

L'année 2001 a été marquée par la mise en place du Plan Vigipirate empêchant ainsi certains sites d'ouvrir leurs portes aux visiteurs, ce qui explique la relative diminution observée des actions de communication.

Ce sont surtout les sites appartenant à de grands groupes et signataires de l'Engagement de Progrès qui communiquent. Un site sur quatre environ publie des rapports environnementaux.

Enfin, la dimension «qualité» continue à se développer chez nos adhérents, avec une augmentation du nombre d'entreprises certifiées ISO 9000, qui représente 65% des sites d'Île de France. En revanche, la norme ISO 14 001 progresse peu.

Le poids de la fiscalité

Alors que nous enregistrons une réduction des rejets, le montant des taxes et redevances ne cesse de croître. Il s'élevait en Île de France en 1999 à plus de 6,7 millions d'euros contre 7,2 millions d'euros en 2001, soit une augmentation de 7 %.

Ces résultats mettent en évidence les progrès sensibles réalisés par notre industrie. Progrès qui en outre se trouvent confirmés par les diverses études et analyses réalisées par des experts issus d'organismes extérieurs à notre profession.

LE FRUIT DE VOS EFFORTS

L'opinion publique cite les industries comme premières sources de pollutions et de risques, et la chimie est perçue comme la pire d'entre elles. Cela est faux : ce sont sur les sites chimiques que les salariés sont les moins accidentés et que leur vie est la mieux protégée.

La chimie obtient depuis longtemps la palme de la sécurité au travail. Elle enregistre deux fois moins d'accidents que la moyenne française et presque cinq fois moins que l'activité la plus mal classée dans ce domaine.

De surcroît, à activité identique, on risque moins sa vie en travaillant sur un site chimique : les dix décès par an en moyenne dans la chimie (1995-2000) doivent être comparés avec les quelque 700 qui surviennent annuellement en France toutes industries confondues.

La catastrophe récente, infiniment regrettable, viendra, certes, alourdir le bilan mais ne changera pas le bon classement de notre industrie.

NOMBRE D'ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT POUR 1 MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES

	1998	2000
Signataires de l'Engagement de progrès	4,7	5,0
Moyenne de la chimie (chiffres CNAM)	12,5	13,3
Moyenne française (CNAM, toutes activités)	27,0	24,6
Bâtiment (CNAM)	55,5	57,9

(1 million d'heures travaillées représentent environ 600 personnes à plein temps pendant un an)

Dans le domaine de la sécurité, il n'y a pas de fatalité : seule une volonté soutenue et beaucoup de moyens permettent de progresser. On voit bien que les efforts entrepris par la chimie depuis des décennies portent leurs fruits.

A la recherche de matière grise ...

L'avenir des industries chimiques en France, mais plus encore en Ile de France, est directement lié à la présence d'une main d'œuvre hautement qualifiée notamment dans les centres de recherches et de développement.

Les produits à forte valeur ajoutée, au plus près d'une clientèle nombreuse et exigeante, qui caractérisent la production francilienne nécessitent, de l'innovation pour la mise sur le marché, et un fort bagage scientifique bien souvent égal et supérieur à Bac+2.

Toujours plus de sensibilisation

Les métiers exercés dans les centres de recherche et de développement sont mal connus du public, y compris des jeunes issus du baccalauréat série Scientifique.

Par ailleurs, nous constatons, avec les responsables des établissements d'enseignement universitaire, mais aussi des lycées technologiques ou des IUT, que le nombre de jeunes postulants à des formations scientifiques, en particulier en physique-chimie, diminue depuis quelques années.

Parmi les causes de cette désaffection constatée, il y a probablement l'évolution de la société qui privilégie la reconnaissance des métiers

du tertiaire (commerciaux, financiers ou informaticiens). Mais il convient aussi de reconnaître la responsabilité de nos industries dont la communication n'est pas à la hauteur du défi auquel elles auront à faire face, probablement parce qu'elles n'éprouvent pas encore de grandes difficultés pour satisfaire leurs besoins en ressources humaines.

Devant ce constat, la première démarche est de mieux définir et décrire les métiers qui nous concernent. Nous allons nous y efforcer grâce à l'aide de professionnels de ces métiers. Deuxième démarche impérative, l'information des intéressés : les premiers destinataires de l'information doivent être les collégiens, car c'est au collège que l'on doit se faire une image concrète des métiers, indispensable à la première orientation. Il nous faut par ailleurs continuer à motiver les lycéens (conférences dans les lycées, Olympiades de la chimie) car ce sont eux qui décident de s'orienter ou non vers les filières scientifiques. Il nous faut enfin sensibiliser les étudiants afin de les professionnaliser dans nos métiers en nous intéressant de très près aux licences professionnelles et aux masters en alternance.

La stratégie de l'Ile de France

Nos entreprises dans leur grande majorité, confrontées à des marchés concurrentiels, à une réglementation environnementale croissante et complexe, n'ont pas encore comme première priorité de

définir leur besoin de main d'œuvre qualifiée pour les cinq années à venir et ceci malgré le différentiel partants-entrants qu'elles vont connaître. Or le temps nécessaire à la formation est au minimum de trois ans. Prévoir est chose difficile mais nécessaire. On y est parvenu tant bien que mal en extrapolant les tendances passées des embauches lors des périodes récentes qui se reproduisaient à l'identique, ce qui n'est plus du tout le cas aujourd'hui où l'imprévisible et les changements brusques s'imposent.

En termes d'actions, vers qui devons nous nous tourner pour freiner le reflux des filières scientifiques et singulièrement celles qui mènent aux métiers des industries chimiques et pharmaceutiques ? On peut imaginer au moins trois niveaux :

- les jeunes et leurs familles,
- les établissements scolaires et universitaires,
- les pouvoirs publics tant nationaux que régionaux.

Catalyser les motivations

Agir dans ce sens sera le rôle du Bureau d'Information et d'Orientation des Métiers de la Chimie, de la Biochimie et de la Biologie (BIOMCBB) qui vient d'être créé.

Il a pour vocation d'informer les jeunes sur les métiers, au travers de documentations, de sites Internet et de présence sur les salons consacrés à la formation en étroite relation avec les professionnels de nos entreprises. En effet, rien ne vaut, auprès des jeunes, le témoignage du vécu. De nombreux seniors sont prêts à faire partager leur expérience et leur passion pour le métier qu'ils exercent, la motivation ne demande qu'à être catalysée.

Une fois convaincus, les jeunes pourront, au BIOMCBB, trouver toute l'information et les conseils

sur les filières et établissements de formation qui les prépareront à ces métiers.

La région Ile de France dispose à cet égard de toute la palette nécessaire à une excellente préparation : lycées technologiques ou professionnels de qualité, universités scientifiques, écoles d'ingénieurs.

Par ailleurs, l'apprentissage a été mis en place sur une vingtaine de formations conduisant à des métiers de conducteur d'installation, de technicien de production, de technicien de laboratoire mais aussi d'ingénieur ou d'assistant chercheur.

Cet apprentissage-adaptation a vocation à se généraliser à l'ensemble des formations en fonction des besoins des entreprises.

Les établissements d'enseignement sont, pour la plupart, prêts à collaborer à cette professionnalisation de leurs formations. Pour instaurer et développer un dialogue constructif avec eux, il est essentiel de participer à leurs instances de décisions, au travers des conseils d'administration, conseils d'UFR, etc. C'est un appel que nous lançons pour que plus de professionnels en activité s'y engagent. Une commission réunissant l'ensemble des mandataires patronaux de l'UIC Ile de France permet d'ores et déjà de définir une politique commune et de donner à chaque représentant les moyens d'une présence efficace.

Enfin, l'UIC agit pour que les référentiels des diplômes ou des titres prennent en compte l'ensemble des compétences dont elles ont ou auront besoin dans les années à venir.

Une fois de plus, notre organisation professionnelle réagit face aux risques encourus et tente d'y apporter des solutions adaptées. Elle le fait avec détermination mais cela nécessite votre engagement impératif.